

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1939

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1939 décrétant l'augmentation du fonds de roulement à 3 000 000\$***

Ce règlement a pour objet l'augmentation du capital du fonds de roulement à 3 000 000 \$ pour l'acquisition de dépenses en immobilisations et terrains.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 14 avril 2026.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA